



# PLAN D'ACTION REGIONAL

---

## L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL DES PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES

## INTRODUCTION

---

L'accompagnement de l'avancée en âge des personnes handicapées constitue une priorité de la politique médico-sociale, comme en attestent les nombreuses réflexions menées tant sur le plan national (groupe de travail de la CNSA, rapport de l'IGAS, recommandation de l'ANESM...) que local.

Processus multiforme s'inscrivant dans un parcours de vie, le vieillissement des personnes handicapées suit celui de la population générale. Le groupe de travail piloté par la CNSA le définit ainsi : « Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement. Ces effets consistent, plus ou moins tardivement en fonction des personnes, en l'apparition simultanée :

- D'une baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles déjà altérées du fait du handicap,
- D'une augmentation du taux de survenue des maladies liées à l'âge pouvant aggraver les altérations de fonctions déjà présentes ou en occasionner de nouvelles,
- D'une évolution de leurs attentes dans le cadre d'une nouvelle étape de vie,
- Le tout pouvant se conjuguer jusqu'à entraîner une réduction du champ des activités notamment sociales, que cette réduction soit d'origine personnelle ou environnementale.

Cette définition impose une prise en compte du vieillissement comme phénomène individuel, influencé par l'histoire et l'environnement de la personne, se traduisant en termes de perte d'autonomie. »

Dans la région Pays de la Loire, l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes s'est traduite par la création de places dédiées dans des établissements pour adultes handicapés et pour personnes âgées (849 places au niveau régional) et l'autorisation de dispositifs innovants (ex : établissement assurant un accompagnement de la personne handicapée vieillissante et de son aidant).

L'acuité de cette problématique a conduit l'ARS à piloter un groupe de travail régional, composé de représentants de l'ARS, des Départements, des fédérations et des représentants des usagers, chargé d'élaborer un référentiel relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes. D'emblée a été posé le principe d'un accompagnement médico-social devant reposer sur une offre diversifiée et modulable, évolutive en fonction des besoins des personnes et reposant en première intention sur un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire, comme en atteste la représentation du parcours de la personne handicapée vieillissante jointe au référentiel.

Au-delà de l'élaboration d'un référentiel, les membres du groupe de travail ont émis des propositions d'actions, soumises à la validation de l'ARS et des Départements.

Cette concertation large a conduit à l'élaboration d'un plan d'action régional, partagé entre l'ARS et les Départements et concerté avec les fédérations et les usagers.

Ce plan d'action est structuré autour de 6 axes :

- Communiquer et partager sur le plan régional les enjeux liés au vieillissement des personnes handicapées
- Garantir aux personnes handicapées vieillissantes des parcours de vie fluides en favorisant les coopérations entre les acteurs du secteur du handicap et de la gérontologie
- Mieux repérer et évaluer les besoins d'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes

- Accompagner l'adaptation des projets d'établissement/de service et des projets de vie dans personnes handicapées vieillissantes
- Adapter l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes dans un objectif de maintien en milieu de vie ordinaire
- Adapter l'offre médico-sociale institutionnelle à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.

Fruit d'une intense concertation avec les acteurs du secteur, ce plan d'action laisse une large place à des initiatives innovantes (ex : création d'équipes mobiles de médicalisation) et diversifiées. Il repose sur une coopération accentuée entre les acteurs du secteur du handicap et de la gérontologie, dans une logique de réponse individualisée à des besoins évolutifs et hétérogènes. Il porte en outre une attention toute particulière à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes dans leur milieu de vie ordinaire. Il a vocation à être enrichi d'actions complémentaires qui pourront être définies dans le cadre de l'actualisation des schémas médico-sociaux départementaux et du projet régional de santé.

Que l'ensemble des membres du groupe de travail régional soient remerciés pour la qualité et la richesse de leurs réflexions et contributions.

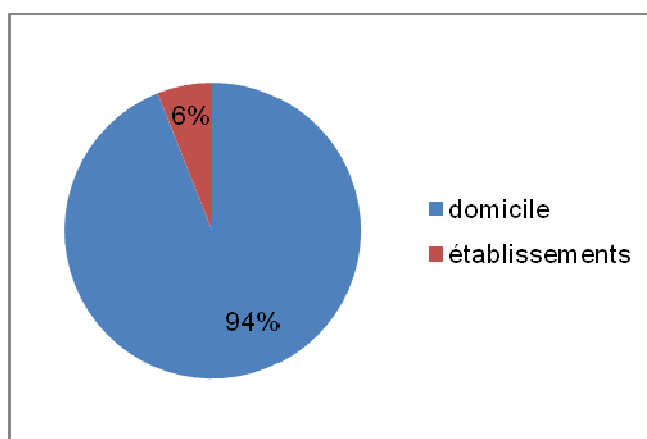
# Chapitre 1.

## Etat des Lieux

### 1. Données démographiques et épidémiologiques

La réalisation d'un état des lieux sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes se heurte à l'absence de données quantitatives précises relatives à cette population.

Sur le plan national, seules les données de l'enquête HID de 2002 permettent d'aborder cette problématique. Cette étude, fondée sur un critère d'âge, identifie sur le plan national **635 000 PHV**, dont 267 000 ont 60 ans et plus et 140 000 ont 70 ans et plus.



**6% des personnes handicapées vieillissantes vivent en institution** (entre 40 000 et 50 000 personnes), la part des PHV vivant en institution augmente avec leur âge (5% entre 40 et 79 ans, 11% après 80 ans)

**Parmi les personnes handicapées vieillissantes accompagnées en établissement :**

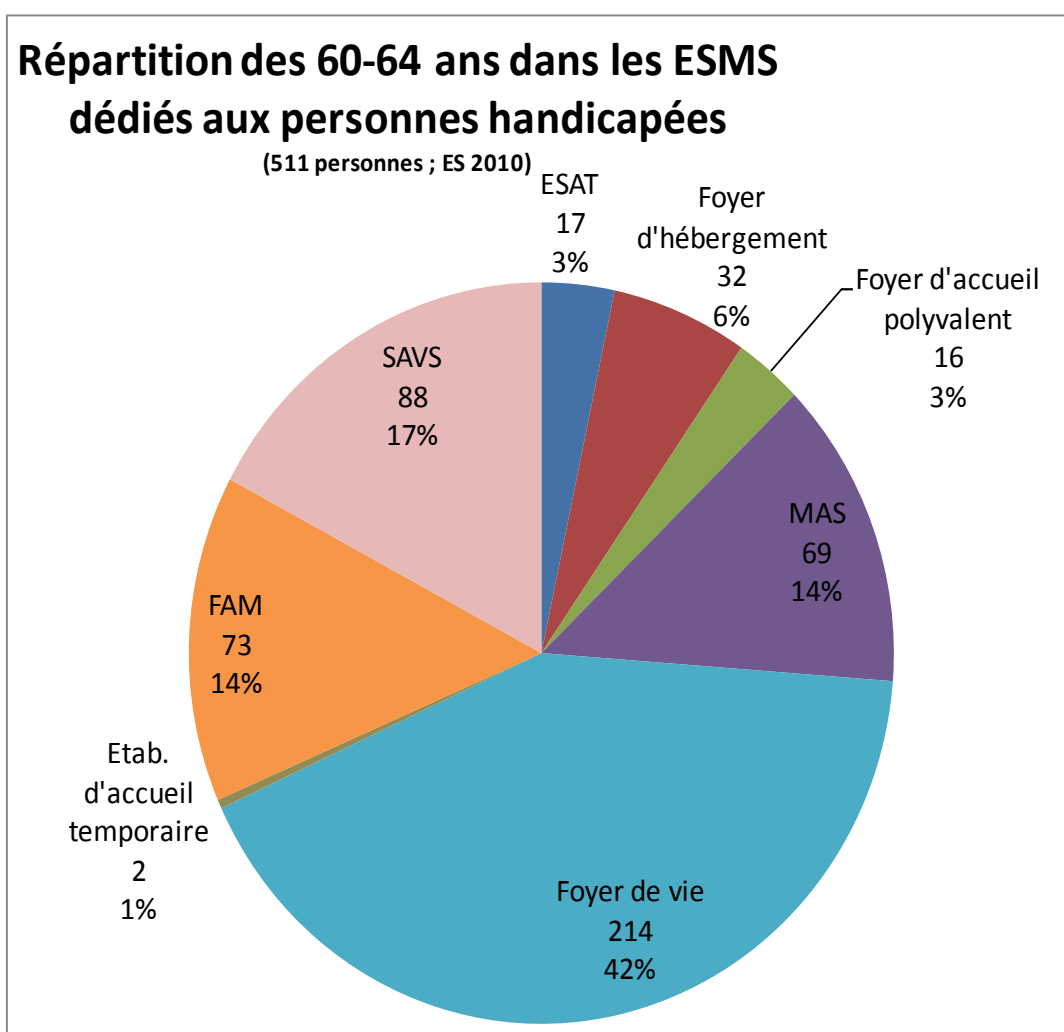
- **50% des PHV en institution résident dans un établissement pour adultes handicapés**, 39% dans un établissement pour personnes âgées-USLD, 11% dans un établissement psychiatrique, cette proportion varie avec l'âge :
- 73% des PHV en institution âgées de 60 à 69 ans résident dans une structure pour personnes âgées (**âge moyen d'admission à 62 ans**)
- Parmi les PHV intégrant une structure pour personnes âgées : près de **25% proviennent d'un établissement psychiatrique** (admission en moyenne à 55 ans) et 36% de leur domicile (admission en moyenne à 70 ans).

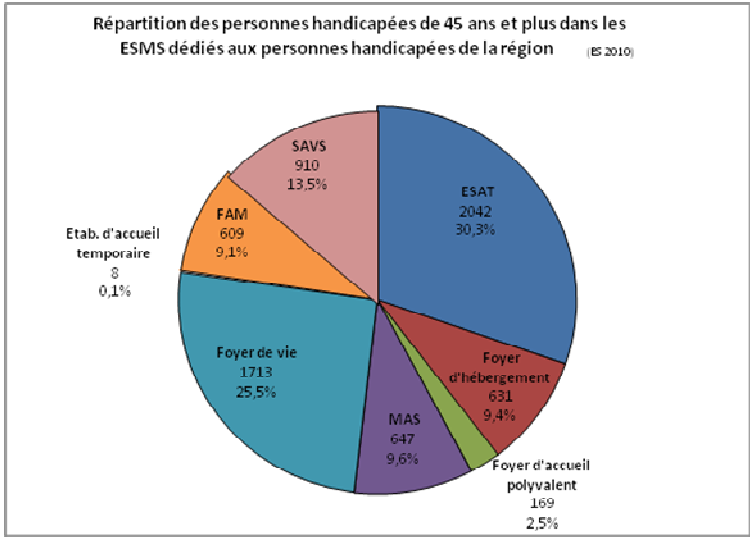
**Sur le plan régional, seules les données liées au nombre de personnes handicapées vieillissantes accompagnées par une structure médico-sociale sont disponibles.** Fondées sur un critère d'âge, elles ne permettent toutefois pas d'identifier précisément le nombre de personnes handicapées vieillissantes, le critère d'âge étant insuffisant pour déterminer cette qualification.

Ainsi, dans les Pays de la Loire, **6729 personnes en situation de handicap ayant 45 ans et plus** sont accompagnées dans des ESMS dédiés aux adultes handicapés.

Cette population représente **38% de l'ensemble des adultes handicapés** de ces établissements et services (18 097).

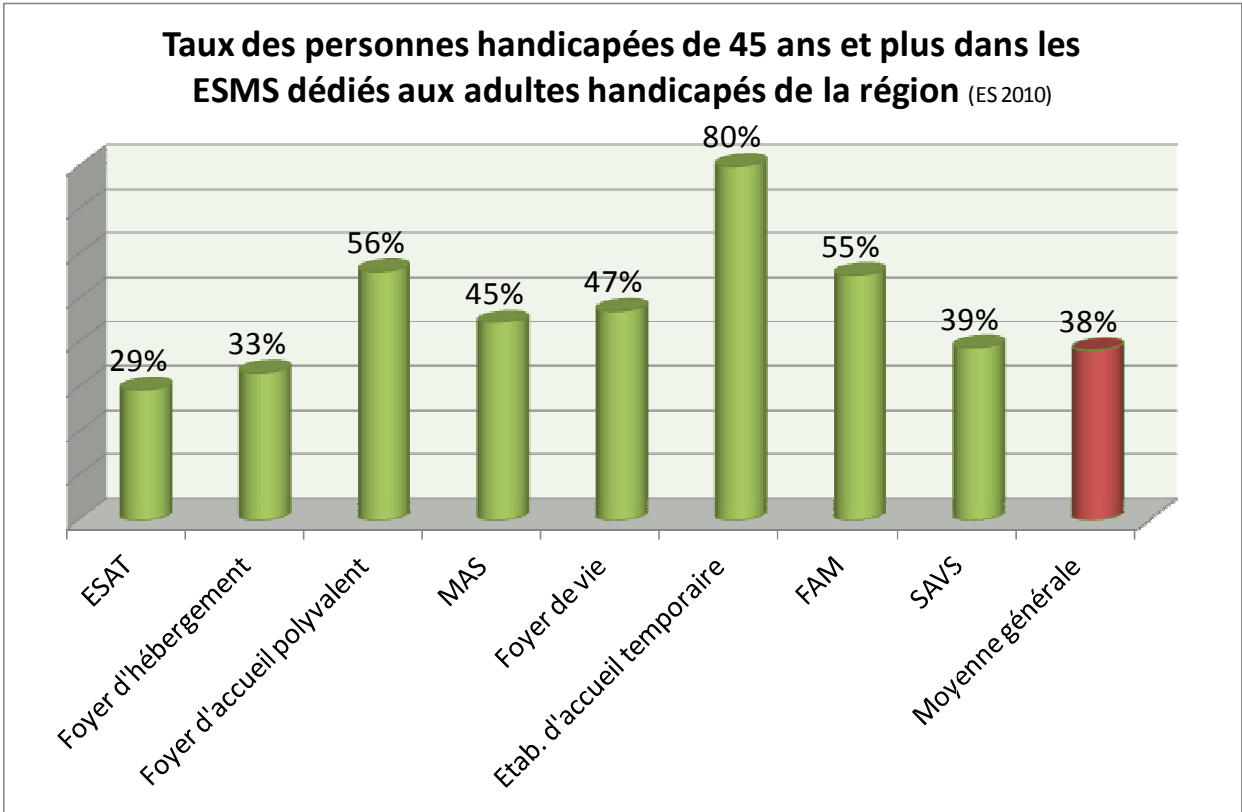
Les personnes handicapées de plus de 45 ans bénéficiant d'un accompagnement médico-social se situent principalement en ESAT et foyer de vie.





NB : Les Foyers d'Accueil Polyvalent sont des établissements ayant un double agrément, foyer de vie et foyer d'hébergement. Il y a 6 établissements en Vendée ayant ce statut (302 places).

Les établissements médico-sociaux sont nettement concernés par la problématique du vieillissement de leurs usagers, les personnes handicapées de plus de 45 ans représentant de 29% à 56% des usagers accueillis au sein de ces structures. Les structures d'hébergement temporaire semblent constituer à cet égard une modalité d'accueil privilégiée pour ce public.



**400 personnes de moins de 60 ans** sont accueillies dans les établissements pour personnes âgées, principalement dans les EHPAD ; ce qui représente **1%** des 42 628 personnes se trouvant dans ces établissements.

## 2. Etat des lieux des modalités d'accompagnement médico-social dans la région

---

La nécessité d'une offre médico-sociale adaptée pour les personnes handicapées vieillissantes a été prise en compte par l'ARS et les Départements, comme en attestent les priorités d'action développées dans le projet régional de santé et les schémas départementaux.

Elle se caractérise dans les Pays de la Loire par la présence d'une offre spécifiquement dédiée à ce public. 883 places ont ainsi été créées avec des pratiques différentes selon les départements. Le Département de Maine et Loire a ainsi distingué une offre à destination des personnes handicapées vieillissantes de l'offre à destination des personnes handicapées âgées. Si l'offre régionale reste majoritairement institutionnelle, le département de la Sarthe a développé une offre spécifique d'accompagnement en milieu ordinaire (SAVS, SAMSAH).

Dépt	Nbre places	Type d'offre
44	262	Foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes
49	152	UPHA-UPHV
53	99	Foyer de vie - EHPAD
72	245	FH-FV-SAVS-SAMSAH-EHPAD
85	125	FV-FAM-EHPAD

De plus, des modalités d'accompagnement innovantes ont été développées dans la région, répondant à un principe de diversification de l'offre au regard des besoins hétérogènes :

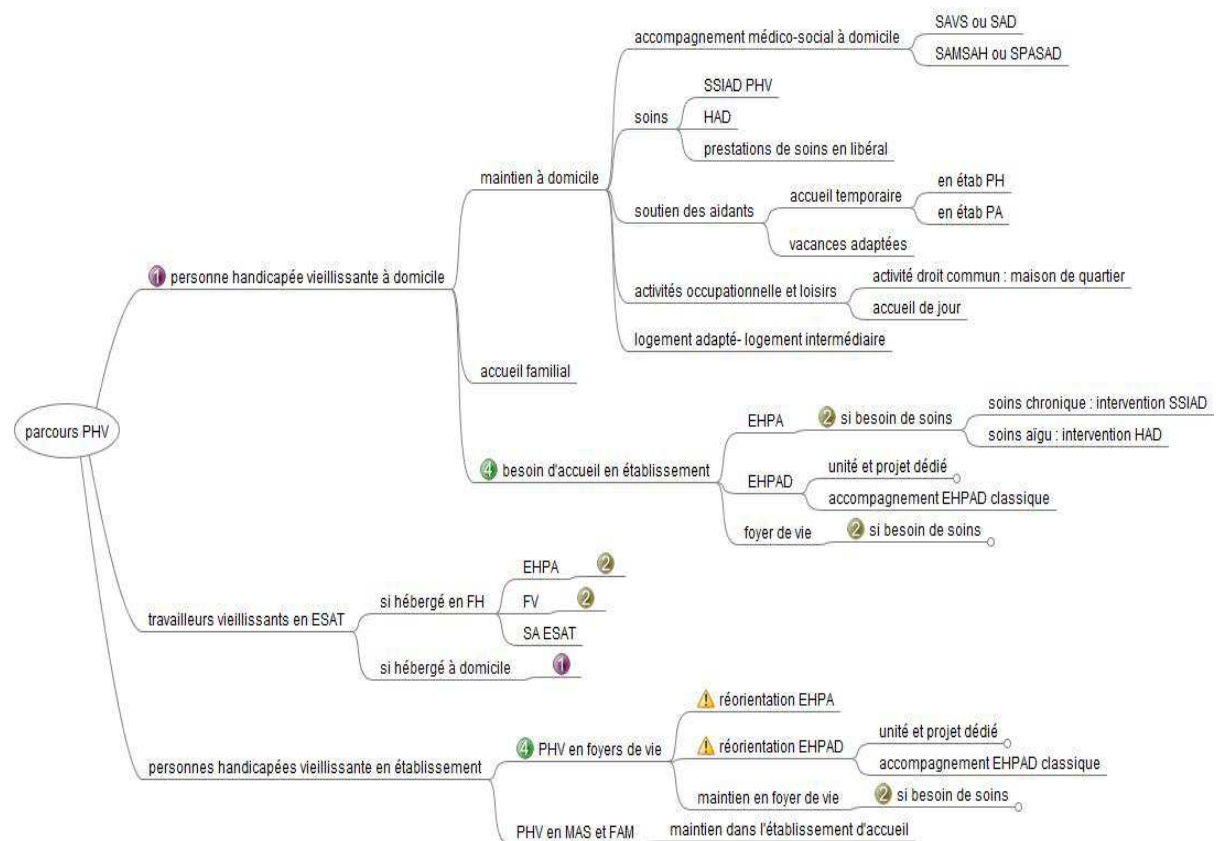
- Accueil familial (49)
- UPHV-UPHA (49)
- Foyer « Marie-Claude Mignet » (85) : accueil concomitant de la personne handicapée vieillissante et de son aidant.

### 3. Analyse des besoins d'accompagnement médico-social

Compte-tenu du caractère parcellaire de ces données, la caractérisation du besoin en structures médico-sociales reste difficile à établir. Les données démographiques et le poids des personnes handicapées de plus de 45 ans dans les structures médico-sociales actuelles démontre en tout état de cause une pression forte des besoins.

L'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes doit suivre les principes d'adaptation suivants :

- Donner la priorité au vieillissement des personnes handicapées **en milieu ordinaire de vie**
- Construire des réponses **diversifiées et modulables**, permettant de répondre à l'évolution des besoins des personnes handicapées vieillissantes, dans une logique de parcours.





# Chapitre 2.

## Plan d'actions

---

### 1. Communiquer et partager sur les enjeux liés au vieillissement des personnes handicapées

---

#### a. Objectif :

L'élaboration d'un référentiel régional sur les bonnes pratiques d'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes a permis de susciter une véritable concertation régionale entre acteurs institutionnels (ARS, Départements), fédérations et représentants d'usagers. La dynamique engagée doit être poursuivie, dans un objectif d'appropriation par l'ensemble des acteurs des recommandations.

#### b. Actions mises en œuvre

- ✓ Organiser une journée régionale sur le vieillissement des personnes handicapées (CREAI)
- ✓ Diffuser le plan d'action régional et le référentiel à l'ensemble des acteurs concernés et assurer son appropriation
- ✓ Systématiser à l'ordre du jour de la commission de coordination des politiques publiques et de la commission spécialisée de la CRSA un point d'avancement sur le plan d'action régional

#### c. Ressources nouvelles indicatives

Néant

#### d. Calendrier prévisionnel

2016	Organisation d'une journée régionale sur le vieillissement des personnes handicapées
Juin 2015	Diffusion du référentiel régional
Décembre 2015	Diffusion du plan d'action régional

#### e. Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions organisées dans les départements.

## **2. Garantir aux personnes handicapées vieillissantes des parcours de vie fluides en favorisant les coopérations entre les acteurs des deux secteurs**

---

### **a. Objectif :**

Favoriser des coopérations effectives entre acteurs du handicap et de la gérontologie afin de garantir la continuité du parcours de vie et de soins des personnes handicapées vieillissantes

### **b. Actions mises en œuvre**

- ✓ Expérimenter l'ouverture d'un comité stratégique aux acteurs du handicap dans la Sarthe
- ✓ Inscrire des objectifs de coopération entre acteurs dans les CPOM et les CTP

### **c. Ressources nouvelles indicatives**

Crédits non reconductibles dans le cadre d'opérations formalisées de coopération

### **d. Calendrier prévisionnel**

2015-2016	Inscrire des objectifs de coopération entre acteurs du handicap et de la gérontologie concernés par l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes dans les CPOM et conventions tripartites des structures concernées par l'accueil de personnes handicapées vieillissantes
	Ouverture d'un comité stratégique aux acteurs du handicap dans la Sarthe

### **e. Indicateurs de suivi**

- Nombre de CPOM et de CTP comportant un objectif de coopération.

### **3. Mieux repérer et évaluer les besoins d'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes**

---

#### **a. Objectif :**

- ✓ Organiser le repérage des personnes handicapées vieillissantes notamment à domicile
- ✓ Garantir une approche transversale de l'évaluation des besoins de la personne au sein des MDPH
- ✓ Adapter les outils d'observation et d'évaluation à la situation des personnes handicapées vieillissantes et garantir leur appropriation

#### **b. Actions mises en œuvre**

- ✓ Mener une opération de communication auprès des professionnels libéraux via les URPS (pluriprofessionnels),
- ✓ Financer des formations dans les ESMS relevant de la compétence de l'ARS et renforcer la communication autour des formations existantes

#### **c. Ressources nouvelles indicatives**

Crédits non reconductibles dans le cadre de formations

#### **d. Calendrier prévisionnel**

Juin-juillet 2015	Financement de formations au repérage et à l'évaluation des besoins des personnes handicapées vieillissantes dans les EHPAD sur les crédits d'assurance maladie dans le cadre de la campagne budgétaire
2 <sup>e</sup> semestre 2015	Rencontre des URPS (pluriprofessionnels)

#### **e. Indicateurs de suivi**

- Nombre de formations financées.

## **4. Accompagner l'adaptation des projets d'établissement et des projets de vie des personnes handicapées vieillissantes**

---

### **a. Objectif**

- ✓ Accompagner la mise en œuvre du référentiel et formaliser des projets spécifiques à l'accompagnement des PHV
- ✓ Assurer la mise en œuvre d'un véritable projet de vie à domicile
- ✓ Systématiser les préparations à la retraite avant la sortie d'ESAT en privilégiant l'élaboration d'un projet de vie en milieu ordinaire
- ✓ Développer les actions de prévention et de promotion de la santé à domicile (en privilégiant un cadre de droit commun) et en établissement, portant tant sur leur intégration sociale que sur leur projet de soins
- ✓ Soutenir les aidants en renforçant leur information, en sensibilisant les professionnels, en soutenant des dispositifs de répit

### **b. Actions mises en œuvre**

- ✓ Mener des actions de communication, financer des formations, d'actions de prévention et d'élaboration d'outils spécifiques
- ✓ Contractualiser sur d'objectifs d'accompagnement et de coopération dans le cadre des CPOM et CTP
- ✓ Ouvrir les dispositifs de prévention générale aux PHV (ex : action de prévention bucco-dentaire, formation à la vie affective dans le cadre du CPOM ARS-IREPS, programme régional prévention des chutes, programme de repérage de la dépression et du risque suicidaire, AAC sur la nutrition...)
- ✓ Financer des formations relatives à la prévention dans les ESMS relevant de la compétence de l'ARS et renforcer la communication autour des formations existantes
- ✓ Accompagner la mise en œuvre du référentiel dans les SSIAD et SAMSAH (formations, outils partagés, actions de prévention)
- ✓ Intégrer dans les CPOM des ESAT des objectifs sur l'organisation des sorties d'ESAT, privilégiant l'accompagnement en milieu ordinaire
- ✓ Piloter un groupe de travail régional sur l'accès aux soins des personnes handicapées
- ✓ Conduire une action de communication vers les professionnels libéraux via les URPS
- ✓ Renforcer la lisibilité sur les dispositifs de répit existants et en faciliter l'accès

### **c. Ressources nouvelles indicatives**

Crédits non reconductibles ARS dans le cadre des formations et de la mise en œuvre d'actions de prévention.

**d. Calendrier prévisionnel**

2015	Financement sur les crédits non reconductibles d'assurance maladie « personnes âgées » d'actions de formation d'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes au sein des EHPAD et des SSIAD
2015-2016	Inscrire systématiquement des objectifs de coopération entre acteurs du handicap et de la gérontologie concernés par l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes dans les CPOM et conventions tripartites
2 <sup>e</sup> semestre 2015	Rencontre des URPS
2 <sup>e</sup> semestre 2015	Conclusions du groupe de travail sur l'accès aux soins des personnes handicapées

**e. Indicateurs de suivi**

- Nombre de formations financées
- Nombre d'actions de prévention financées
- Nombre de CPOM et de CTP comportant un objectif de coopération

## **5. Adapter l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes dans un objectif de maintien en milieu ordinaire**

---

### **a. Objectif**

- ✓ Développer les services (SSIAD, SAVS, SAMSAH dédiés) sur les zones blanches, en les adaptant en termes de plages d'ouverture, et en les intégrant dans des projets innovants (ex : habitats regroupés, habitats intermédiaires...)
- ✓ Renforcer les missions de coordination des SAMSAH et des SPASAD

### **b. Actions mises en œuvre**

- ✓ Créer des places de services (SSIAD pour PHV-SAMSAH), notamment en appui d'un habitat intermédiaire :
- ✓ Intégrer la problématique des PHV dans le cadre de la réflexion sur les SPASAD
- ✓ Créer un SAMSAH-PHV en Loire-Atlantique
- ✓ Créer des places de SAVS et SAESAT dédiées aux PHV en Loire-Atlantique (Département)
- ✓ Dans le cadre des suites de l'AAP "personnes en situation d'inadéquation" et d'un redéploiement de places non installées, développer un projet PHV comportant une palette d'offre diversifiée (SSIAD, HT, unité spécifique)
- ✓ Optimiser le fonctionnement des structures d'accueil temporaire pour personnes handicapées et déterminer les modalités d'évolution des HT pour personnes âgées
- ✓ Conduire une étude sur les sorties d'ESAT pour proposer un accompagnement adapté pour une transition sans rupture (CREAI )

### **c. Ressources nouvelles indicatives**

- ✓ 240.000 € (crédits d'assurance maladie - création de places de SSIAD)
- ✓ 630 000€ (création de places de SAMSAH) (360.000 €crédits d'assurance maladie / 270 000€ Département Loire-Atlantique)
- ✓ Dotation du Département de Loire-Atlantique dans le cadre des créations de places : 270 000€ (SAVS), 240 000 € (SAESAT),
- ✓ Redéploiement de crédits du sanitaire vers le médico-social dans le cadre de l'accompagnement médico-social des personnes hospitalisées au long cours

**d. Calendrier prévisionnel**

1 <sup>er</sup> 2015	semestre	Appel à candidatures relatif à la labellisation de plateformes d'hébergement et de services pour personnes en situation de handicap vieillissantes, dite senior sans création de places (Département de Loire-Atlantique)
2 <sup>e</sup> 2015	semestre	Appel à projet départemental (Département de Loire-Atlantique) relatif à la création de : - 54 places de SAVS - 20 places de SAESAT
1 <sup>er</sup> 2015	semestre	AAP SAMSAH PHV en Loire-Atlantique
2015		Création places de SSIAD
2 <sup>e</sup> 2015	semestre	Réflexion sur la constitution d'un projet PHV pour des personnes hospitalisées au long cours suite à l'AAP « personnes en situation d'inadéquation »
2016		Etude CREAL sur les sorties d'ESAT

**e. Indicateurs de suivi**

- Nombre de places de SSIAD créées
- Nombre de places de SAMSAH créées

## **6. Adapter l'offre médico-sociale institutionnelle à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes**

---

### **a. Objectif**

- ✓ Cartographier les besoins en unités spécifiques
- ✓ Développer l'offre et transformer des places existantes pour créer des unités accueillant des personnes handicapées vieillissantes (ex : EHPAD), en fonction de l'analyse des besoins)
- ✓ Favoriser les sorties d'ESAT
- ✓ Permettre aux PHV de rester en foyer de vie en répondant à un besoin accru de médicalisation

### **b. Actions mises en œuvre**

- ✓ Réaliser une cartographie des places existantes, identifiant les besoins de développement
- ✓ Créer 2 unités pour personnes handicapées vieillissantes (28 places) au sein d'un EHPAD sur l'agglomération du Mans
- ✓ Lancer une expérimentation relative à l'accompagnement de PHV au sein de l'EHPAD de Mindin (44)
- ✓ Créer des places de foyers de vie dédiées aux PHV en Loire-Atlantique
- ✓ Lancer un appel à candidatures pour la requalification de places d'EHPAD en places pour personnes handicapées vieillissantes en concertation avec le Département de Vendée, intégrant des places d'EHPA ou maison de vie
- ✓ Analyser les besoins de requalification de places d'EHPAD en places pour personnes handicapées vieillissantes en concertation avec le Département de la Sarthe
- ✓ Développer des solutions d'accompagnement pour favoriser les sorties d'ESAT
- ✓ Expérimenter les équipes mobiles de médicalisation de foyers de vie

### **c. Ressources nouvelles indicatives**

- ✓ 268 800 € (crédits d'assurance maladie) : création de 2 unités PHV dans un EHPAD sur Le Mans
- ✓ 200 000 € (crédits d'assurance maladie): expérimentation relative à l'accompagnement de PHV au sein de l'EHPAD de Mindin (44)
- ✓ 900 000 € (crédits Département Loire-Atlantique) : création de 20 places de foyers de vie
- ✓ 1,2 M € (crédits d'assurance maladie) : création d'équipes mobiles de médicalisation de foyers de vie et de SSIAD
- ✓ Accompagnement en crédits non reconductibles (assurance maladie) de requalifications de places



**d. Calendrier prévisionnel**

Jun 2015 Fin 2017	Autorisation d'un EHPAD sur le Mans comportant deux unités PHV Installation des deux unités
Janvier 2015	Projet expérimental d'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes au sein de l'EHPAD de Mindin (44)
2 <sup>e</sup> semestre 2015	Lancement d'un appel à projets départemental pour la création de 20 places de foyers de vie pour personnes handicapées vieillissantes (44)
2017	Lancement d'un appel à candidatures pour la création d'unités pour personnes handicapées vieillissantes dépendantes au sein des EHPAD par transformation de places pour personnes âgées dépendantes et intégrant des places d'EHPA ou maison de vie en concertation avec le Département de Vendée
	Analyse des besoins de requalification de places d'EHPAD en concertation avec le Département de la Sarthe
2 <sup>e</sup> semestre 2015	Lancement d'un appel à projet équipes mobiles de médicalisation de FV en Loire-Atlantique et en Vendée
2016	Evaluation des UPHV/UPHA par le Département de Maine et Loire

**e. Indicateurs de suivi**

- Nombre de places d'unités spécifiques PHV créées
- Nombre de places d'unités spécifiques PHV requalifiées
- Nombre de places d'équipes mobiles de médicalisation de FV créées